

Informations de base	
2021/0051(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	En attente de décision finale
Régime de l'impôt «octroi de mer» dans les régions ultrapériphériques françaises Modification Décision 2014/940 2014/0308(CNS) Subject 2.70.02 Fiscalité et impôts indirects, TVA, accises 4.70.06 Régions périphériques et ultrapériphériques, territoires et pays d'outre-mer Zone géographique France Guadeloupe Guyane française Martinique Mayotte Réunion	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2021/0051(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Modification Décision 2014/940 2014/0308(CNS)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 349-p1sub1-as1
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	En attente de décision finale
Dossier de la commission	REGI/9/05487